TEL: 00229 21.30.19.96/ 21.30.11.06 FAX: 21.30.19.9601 BF: 925 COTONOU Site: www.securite.bj

73

PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENREGISTREMENT D'UNE ASSOCIATION OU ONG À CARACTÈRE INTERNATIONAL

- 1- Une (01) demande d'enregistrement (ou demande de reconnaissance officielle) adressée au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique;
- 2- Quatre (04) exemplaires du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association ou de l'Organisation Non Gouvernementale Internationale au cours de laquelle il a été décidé de créer une représentation de l'Association au Bénin, précisant l'adresse et l'identité complètes de tous les membres des organes élus (Confère Tableau), accompagnés de la liste de présence dûment signée des participants à l'AG;
- 3- Quatre (04) exemplaires des statuts :

Pour le siège social au Bénin de l'association, préciser le département, la commune, l'arrondissement, le quartier, le carré ou Lot, la maison ou l'immeuble, la boîte postale, le(s) numéro(s) de téléphone et l'adresse électronique.

- 4- Quatre (04) exemplaires du Règlement Intérieur ;
- 5- Quatre (04) copies du Récépissé de déclaration de l'association ou de l'ONG (délivré par le pays de siège de l'association ou de l'ONG mère);
- 6- Quatre (04) copies de l'extrait du Journal Officiel ayant publié l'Association ou l'ONG;
- 7- Un (01) extrait du Casier Judiciaire des principaux responsables (Président, Viceprésident, Secrétaire Général, Trésorier Général);
- 8- Un (01) extrait du Casier Judiciaire du représentant de l'association au Bénin
- 9- Quatre (04) exemplaires du rapport d'activités des deux dernières années ;
- 10- Un exemplaire de l'original du mandat de représentation délivré par le président de l'Association ou de l'ONG à son représentant au Bénin et trois (03) copies de l'original;
- 11- Un (01) récépissé de versement de cent mille francs (100.000 F CFA) au trésor public
- ou à la Perception dans le compte Numéro : BJ660010010000010435064 Intitulé : DAI Enregistrement Association ;
- 12- Deux (02) chemises cartonnées à sangle;
- 13- Quatre (04) fiches précisant l'adresse complète de l'Association/ONG au Bénin et à l'extérieur ;
- 14- Une version numérique des textes fondamentaux sur clé USB ou CD.

NB: Le dossier ainsi constitué est à déposer au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Intérieur au 1^{er} étage de l'immeuble ayant abrité l'ex Primature, non loin de l'école Montaigne sur la route de l'Aéroport. Deux (02) semaines après la date de dépôt du dossier, le suivi se fait au Service des Associations et Affaires Politiques de la Direction des Affaires Intérieures et des Cultes (DAIC) sise à l'annexe du MISP à Gbégamey, non loin de l'ENEAM (Ex INE).

Intitulé du Tableau : .

					- 1							
- N'	Poste-	-Hom et	Date at Seu	Nationalité	Nom du	Domidie	Profession -	Nbre de	None	Nbre I	Nore de	Nbre
		Prénom(s)	de naissance		Père et de la Mère			votants	de volx Pour	de voix Contre	bulietins Nuis	d'abstentions_
	101112	/KS 2000 =	- 1223 - 012	58 <u> </u>							44.0	